



CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

STRASS, CROISIERE ET ROULETTE mais pas que... du 31 mai au 7 juin 2025

A RENVoyer AVANT LE 1er Mars 2025 - Sortie limitée à 20 camping-cars

ORGANISATEURS : Marie.T et Lionnel VIGNAND, 2 rue du Buisson Merle - 58160 CHEVENON.
Tel : 06 34 25 25 13 – Courriel : lionnelvignand@aol.com

PARTICIPANTS :

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Parenté _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Numéro adhérent _____ tél _____ Mail _____

Camping-car : N° d'immatriculation _____ Longueur _____ Remorque : OUI NON

Personne à mobilité réduite : OUI NON..... (entourer l'option choisie)

Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI ... NON Première sortie au Club : OUI..... NON.....

SÉJOUR	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	Conditions de règlement : Inscription et paiement Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné : - du chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre <input type="checkbox"/> - du justificatif de virement <input type="checkbox"/> - du justificatif carte bancaire <input type="checkbox"/> si paiement en ligne sur notre site Vous devez cocher la case correspondante et conserver un exemplaire de ce contrat.
Forfait par personne	226 €			
Le stationnement de cette semaine est compris dans le prix				

Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie.
Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car.
Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration.
Par virement bancaire RIB: FR76 1027 8025 0700 0202 6440 191

En cas d'annulation par l'adhérent : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :
Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site www.declare.fr ou par mail sinistre@declare.fr ou par courrier à Gritchen Affinity -service sinistre -27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. **L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur : <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site www.cclubcentre.fr**

Vous serez informé par mail ou sms de votre inscription, ou de votre mise en attente si sortie complète, ou en cas d'annulation par le club.

Je soussigné _____ agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent :

Organisateurs CCCCentre : Famille Vignand

BULLETIN D'INSCRIPTION émis le 22/10/2024